



Lettre d'engagement

PACTE MONDIAL
Réseau France
29 Rue de Lisbonne
75008 - PARIS

Monsieur le secrétaire général,

Nous sommes heureux de vous confirmer notre soutien continu aux dix principes du Pacte mondial et renouveler ainsi notre engagement du 23 juin 2009.

Depuis cette date, Chêne Vert a engagé son plan de progrès dans la continuité de ses valeurs et de celles du Global Compact.

De plus, l'entreprise a l'ambition de devenir exemplaire en matière d'impact environnemental tant sur les produits qu'elle commercialise que sur ses modes de fabrication.

Cet engagement s'appuie naturellement sur l'implication de son personnel et sur les démarches participatives que l'entreprise a déjà initiées.

La communication sur les progrès effectués depuis son adhésion est détaillée en annexe et concerne tout particulièrement les points suivants :

- 03. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
- 07. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
- 08. Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- 09. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Vous renouvelant l'assurance de notre engagement, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Secrétaire Général, nos très respectueuses salutations.

Serge BRAGHIERI

Président

Depuis maintenant deux ans, le 23 juin 2009, date à laquelle l'entreprise a confirmée son engagement, les actions suivantes ont été initiées en droite ligne avec ses valeurs et celles du Pacte Mondial :

Principe N°3 : Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective

Evaluation – politique et objectifs

Informier et sensibiliser le personnel sur les actions mises en œuvre et faire participer l'ensemble du aux projets de l'entreprise.

Mise en œuvre

1. Dans l'esprit de partage, sont organisées au moins deux assemblées générales impliquant l'ensemble du personnel de Chêne Vert afin de communiquer sur les bilans financiers, débattre des projets et de la vie de l'entreprise,
 - L'ensemble du personnel est regroupé au sein de l'usine, y compris les commerciaux et techniciens terrain, le travail est stoppé pendant 3 heures environ,
 - Le fait de regrouper tous le personnel permet d'expliquer directement, sans ambiguïté et répondre de suite aux interrogations
2. L'entreprise, en collaboration avec le CHSCT, la médecine du travail et l'inspection du travail veille au droit de son personnel à avoir des conditions de travail qui respectent sa santé et sa sécurité. Ainsi sont réalisées au moins 4 réunions par an.
 -  Les produits chimiques qui entrent dans l'entreprise sont validés dès qualification avec le CHSCT et les ACHATS
 -  Cette décision est renforcée par l'intégration dans les processus ISO 14001

Mesure des résultats

1. Dans la recherche d'un dialogue social régulier et constructif, l'entreprise a réuni la Délégation Unique du Personnel et a tenu au moins 4 réunions par an
2. Les procès verbaux de l'ensemble de ces réunions sont affichés et ainsi portés à la connaissance des salariés
3. Le bilan social est communiqué à la Délégation Unique du Personnel, il est abordé et commenté au moins une fois par an,



Global Compact - Le Pacte Mondial

COMMUNICATION SUR LE PROGRES - 2011



- 👉 **Principe N°7 : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement**
- 👉 **Principe N°8 : Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement**
- 👉 **Principe N°9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement**

Evaluation – politique et objectifs

Afin de conforter et renforcer sa démarche environnementale, Chêne Vert déploie depuis deux ans, un plan d'action afin d'aboutir à la certification ISO14001 en 2012 au plus tard.

Elle a décidé également de certifier PEFC le site de production

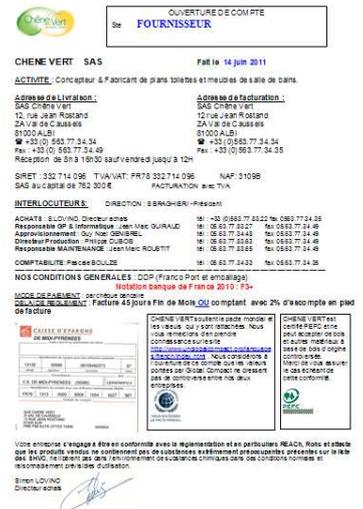
Mise en œuvre

L'engagement environnemental se traduit par :

1. Définition et mise en place d'une politique environnementale engagée vers l'ISO 14001 intégrant les principes du Pacte mondial au sein même de cette politique
2. Le respect de cette politique est repris dans le programme, objectif et cible du processus ISO 14001, avec un plan d'action. Cette approche extrêmement forte de notre entreprise oblige et garantit définitivement l'obtention de la certification au maintien du Pacte mondial au sein de l'entreprise
3. Un budget temps/homme avec intervention d'un cabinet extérieur a été déployé depuis 2009
4. Implication des nouveaux fournisseurs aux principes du Pacte mondial – Création d'une déclaration regroupant les aspects financiers nécessaires à l'ouverture du compte fournisseur précisant notre soutien au Pacte mondial et demandant au fournisseur par un lien vers le site Internet du Pacte mondial de vérifier qu'il n'y a pas de controverse entre les deux entreprises
5. Informer les clients et les fournisseurs de l'adhésion de l'entreprise au Pacte Mondial

Avec l'autorisation du Pacte mondial, nous avons apposé le logo sur nos entêtes de lettre, sur nos cartes de visite. A chaque remise de carte, le logo permet de faire réagir l'interlocuteur :

- D'expliquer ce qu'est le Pacte Mondial
- Pourquoi nous le soutenons
- Et de promouvoir son adhésion



Serge BRAGHERI
Président SAS CHENE VERT



Adhésion à un programme de travail collaboratif avec plusieurs entreprises et des experts afin de mettre en place des principes liés à l'éco conception

- La construction de ce projet se fait avec une équipe pluridisciplinaire. Il a été initié début 2010 et se termine courant 2011
- Le bilan carbone et le choix de matériaux respectueux de l'environnement font partie de cette démarche

Mesure des résultats

- La mise en place de ces actions s'est traduit par un engagement de 1150 heures de travail
- L'engagement de l'entreprise s'est concrétisé par l'obtention de la certification PEFC en octobre 2010- N° 10-31-2110,
 - Les fournisseurs sont sollicités pour fournir des bois issus de sources non controversées.
 - Les critères de sélection incluent désormais une vérification de la provenance des bois
 - L'entreprise a demandé que sa chaîne de contrôle des bois soit certifiée par un organisme indépendant, ce qui a été réalisé en Octobre 2010.
 - La certification a été confirmée par PEFC France en novembre 2010



- Une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) a été initiée par la sensibilisation des fournisseurs et prestataires aux aspects du Développement Durable. A ce jour, 8 fournisseurs ont participé.

- L'entreprise implique et forme son personnel dans la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement. Elle encourage et développe les principes de l'éco-conception pour ses produits & services en recherchant les opportunités d'amélioration de sa performance environnementale. A ce jour, deux projets ont été lancés, dont un est finalisé et qui a nécessité 650 heures de travail.

